

Le maire délégué a ouvert la cérémonie des vœux du maire



Le maire délégué a ouvert la cérémonie des vœux du maire

Jeudi soir, à la salle polyvalente, à la demande de Philippe Beyries, maire de Castelnaud d'Auzan-Labarrère, le maire délégué Joël Saint-Martin a ouvert la cérémonie par une pensée pour tous ceux qui souffrent, qui sont malades et qui ne peuvent pas participer à cette soirée :

« Enfin nous pouvons nous retrouver pour ces traditionnels vœux du maire. Car la Covid nous en avait privés pendant deux années. C'est la première fois depuis la nouvelle mandature que nous allons pouvoir partager ensemble ce bon moment. »

Joël Saint-Martin s'est présenté :

« Je suis né à Castelnaud d'Auzan, et Labarrérois depuis 1980 où je me suis installé en tant qu'exploitant agricole, et désormais à la retraite. »

Le maire délégué a ensuite abordé le bilan 2022 avec son lot d'aléas notamment climatiques :

« Suite à ces intempéries, nous avons eu la visite de monsieur Fesnaud, ministre de l'Agriculture. La profession et les élus lui ont adressé des doléances, souhaitons que le gouvernement les prenne en compte et apportera quelques solutions et soutien pour que nos agriculteurs passent au mieux ce cap difficile. Nous avons tous besoin du monde agricole, pilier essentiel de notre économie. »

Le dépôt de pain

Après avoir abordé l'économie, l'augmentation de l'énergie, le maire délégué a rappelé l'ouverture d'un dépôt de pain à Labarrère :

« Je remercie monsieur et madame Delmonte, boulangers, d'avoir répondu favorablement à notre projet. C'est une volonté politique de notre part, c'est aussi un service supplémentaire pour nos habitants, et dernier point apprécié de tous, cela a engendré un nouveau lieu de vie et de rencontres dans notre village. »

Le nouveau projet

Joël Saint-Martin a présenté le nouveau projet qui consiste au réaménagement de la place de la mairie, de la place du foyer, ainsi que celle du préau et également le réaménagement de la rue du midi et des Aloms :

« L'étude est terminée, la demande de subvention a été déposée et le montant des travaux sera inclus dans le prochain budget 2023. Nous espérons démarrer les travaux en octobre de cette année. Il y aura aussi la réfection de l'éclairage public et de la voirie au lotissement de Chartade. Labarrère comme vous pouvez le voir va une fois de plus profiter de la manne que nous apporte la Commune Nouvelle. »

Le maire délégué a rappelé la création de la Commune Nouvelle le 1er janvier 2016, ainsi que les investissements réalisés à Labarrère depuis cette date :

« **2016/2017** : nous avons agrandi le cimetière et créé un columbarium, avec aménagement pour l'accessibilité.

En 2018/2019 : les rues du village ont été refaites, et nous avons construit des WC publics.

2019/2020 : a vu la création de deux nouvelles salles associatives, une pour la chasse et l'autre pour toutes les associations, mais qui accueille également la médiathèque tous les mercredis matins et les cours d'anglais les mardis soirs.

2020/2021: Notre foyer a également connu des travaux. 2022, il y a eu le dépôt de pain, l'achat de chaises pour l'église, l'achat d'un défibrillateur et le renouvellement d'une chaudière pour le logement du presbytère.

Le tout représente un total de 943 756 euros, et si l'on rajoute le montant du nouveau projet qui est de 855 703, nous arrivons à un total de 1 799 459 euros. C'est un montant très important pour notre village et qui représente 10 fois notre budget initial. Inutile de vous dire que si nous n'avions pas adopté ce nouveau statut, beaucoup de ces projets n'auraient pas vu le jour et Labarrère ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. »

Joël Saint-Martin a profité de l'occasion pour remercier Philippe Beyries, qui a parfaitement respecté les règles du jeu :

« Il n'y a pas de perdants mais que des gagnants. »